

---

**Procès-verbal** de la réunion  
tenue le 27 avril 2020, à compter de 18 h  
en visioconférence

---

Présences : 151  
(Découvreurs : 60)  
(Navigateurs : 91)

## **Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
  2. Nomination de la présidence d'assemblée
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil des déléguées et délégués tenues les 25 février et 27 mars 2020
  5. Comité d'élection
  6. Information
  7. Dossiers de la présidence
  8. Dossier secrétariat et trésorerie
  9. Autres sujets
  10. Parole aux vice-présidences
- 

### 1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Il souligne la présence des trois conseillers syndicaux pour la rencontre de ce soir.

### 2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron agisse comme président d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeuse : Sylvie Perreault (Nacelle)

**-Adoptée à l'unanimité-**

### 3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

#### 9. **Autres sujets**

d) Changement de champ dans une même école. »

Proposeur : Mario Bissonnette  
Appuyeur : Yvan Girouard

**-Adoptée à l'unanimité-**

4. **Adoption des procès-verbaux des réunions tenues les 25 février et 27 mars 2020**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 25 février 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Maryse Lagueux  
Appuyeur : Mario Bissonnette

**-Adoptée à l'unanimité-**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 27 mars 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Maryse Lagueux  
Appuyeur : Mario Bissonnette

**-Adoptée à l'unanimité-**

5. **Comité d'élection**

**-Poste de secrétariat et trésorerie (vacance jusqu'au 30 juin 2020)**

Sandra Vachon Roseberry, présidente du comité d'élection, est présente pour l'ensemble des points dudit comité. Elle explique que le comité d'élection a dû procéder au comblement de la vacance pour le poste de secrétariat et trésorerie, puisque Martin Hogue, détenteur de ce poste, a dû démissionner vu son élection par acclamation au poste de président. Comme il n'y a eu qu'une candidature pour la vacance, c'est Manon Castonguay qui a été élue pour combler le poste jusqu'au 30 juin 2020. Une élection générale doit donc avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire pour les deux années restantes au mandat. C'est ce qui implique les modifications au Guide des procédures d'élection.

**-Guide des procédures d'élection (Version 2.0 – Avril 2020) (Recommandation pour deux ans)**

Sandra Vachon Roseberry présente le nouveau Guide des procédures d'élection (version 2.0). Ce sont principalement les dates qui sont modifiées pour respecter tous les délais, ainsi que les consignes au sujet de la campagne électorale, qui sera faite de façon virtuelle. Les mises en candidatures pour le poste au secrétariat et à la trésorerie débiteront le 28 avril 2020; la campagne électorale se tiendra du 13 mai 2020 au 6 juin 2020; les élections par vote électronique auront lieu du 7 juin 2020 au 10 juin 2020. (Annexe I)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte le Guide des procédures d'élection (Version 2.0 – Avril 2020) tel que présenté. »

Proposeuse : Maryse Lagueux  
Appuyeur : Mario Bissonnette

**-Adoptée à l'unanimité-**

## 6. Information

### a) Informations au sujet des arrêtés ministériels

Martin Hogue dépose simplement le document Questions et réponses du MÉES. Il informe les délégués que ce document est mis à jour par le ministère de l'Éducation au fur et à mesure que de nouvelles informations arrivent. Il est donc important de le consulter. (Annexe II)

### b) Documents de précision et d'interprétation de la FSE

Manon Castonguay mentionne qu'en parallèle, la FSE envoie des documents de précision et d'interprétation. Elle précise donc certaines directives qui concernent principalement la formation professionnelle et l'éducation des adultes en ce qui a trait, entre autres, à l'enseignement à distance, à l'évaluation et au redéploiement en santé. Avec l'annonce de la réouverture des écoles primaires aujourd'hui, de nouvelles informations ont également été données pour la formation professionnelle, comme la possibilité de donner des cours plus techniques dans les centres, mais à des demi-groupes. Des discussions sur le sujet devront avoir lieu avec les ressources humaines dès demain. (Annexe III)

## 7. Dossiers de la présidence

### a) Retour CGN des 2, 3 et 9 avril 2020

#### CGN 2-3 avril

Martin Hogue résume le CGN des 2 et 3 avril 2020. Il rappelle que le gouvernement voulait une négociation accélérée, avec des augmentations de salaire équivalentes à l'inflation, et ce, sur trois ans. Il y avait très peu de place aux demandes sectorielles. Lors d'une rencontre avec les représentants de la CSQ, le gouvernement a remis sur la table le dépôt patronal de décembre, avec quelques petites modifications seulement. Les réponses à la contre-proposition de la CSQ sont très floues, voire inexistantes. Lors du CGN des 2 et 3 avril 2020, l'instance a réitéré sa volonté de reconduire les conventions collectives pour une durée de 24 mois. Même s'il n'existe pas de front commun dans cette négociation, les trois principales centrales syndicales sont en constante communication et l'alliance n'est pas exclue. (Annexe IV)

#### CGN 9 avril

Une autre rencontre a eu lieu le 9 avril 2020 afin de faire part des développements dans le cadre de la négociation nationale. En somme, l'équipe de négociation avait peu de nouveau dans le dossier. Se retirer de la négociation n'est pas une avenue à envisager à ce stade : il faut, au contraire, tenter de pousser notre position au maximum. La volonté de la CSQ est aussi d'aller chercher des marges de manœuvre au sectoriel. Finalement, le scénario voté le 3 avril 2020 tient toujours. (Annexe V)

### b) Retour CF des 14, 16 avril 2020

Martin Hogue présente les grandes lignes du Conseil fédéral du 14 avril 2020. En somme, la partie patronale souhaite que les demandes soient circonscrites. L'équipe de

négociation a exposé en CF la liste des éléments jugés prioritaires pour la partie syndicale, tout en présentant certaines demandes à faible coût ou à coût nul. Le but était de cibler des éléments rassembleurs. Une rencontre a eu lieu avec le conseil d'administration afin de cibler 10 priorités parmi l'ensemble des revendications syndicales qui se trouvaient dans notre cahier de demandes à l'automne. Cela permettait au comité exécutif de bien représenter les membres lors de la suite du Conseil fédéral le 16 avril 2020. L'équipe de négociation a déposé la demande syndicale et s'est clairement fait dire par la partie patronale que tout ce qui concernait des baisses de ratios n'était pas réaliste. De son côté, la partie patronale a éliminé de son dépôt initial l'assignation de 35 heures par semaine et la révision de la pondération à priori. Pour la table sectorielle, il est évident que les demandes à coût faible ou à coût nul seront priorisées. La partie syndicale compte prioriser 10 demandes de nature générale et 5 autres afin de n'oublier personne. Cette priorisation a été faite à la demande de la partie patronale. (Annexe VI)

**c) Retour CF des 22 (pm), 23 (am) et 24 (am) avril 2020**

En suivi du CF précédent, la partie patronale offrirait un cadre de règlement qui couvrirait la rémunération, la formation des groupes et la tâche. La partie patronale se dit convaincue d'en arriver à un règlement négocié. Toutefois, elle mentionne que s'il n'y a pas d'entente, les offres actuelles ne tiendront plus. La durée de l'entente serait réduite, donc moins de 5 ans. L'équipe de négociation pense que la partie patronale maintiendra le 3 ans et qu'elle n'acquiescera pas à notre demande d'entente sur 2 ans. La suite du CF a été consacrée à d'autres sujets, dont les modifications du règlement sur les autorisations d'enseigner. La présidente de la FSE a également encouragé les syndicats locaux à faire des dons dans le contexte actuel. (Annexe VII)

**d) Besoins et ressources financières (consultation)**

Martin Hogue fait une mise à jour du travail qui a été effectué par le comité des besoins et ressources avant la fermeture des écoles. Il rappelle que la création de ce comité est arrivée en raison des deux dernières années financières qui se sont terminées avec un surplus, et ce, malgré le congé partiel du taux de cotisation. À ceci s'est ajouté le questionnement suivant : comment pouvons-nous mieux servir les besoins des membres? Une consultation auprès des employés et des membres du conseil d'administration a été faite avant la fermeture des écoles. La consultation auprès des déléguées et délégués devait se faire à la rencontre de mars qui a été annulée. Martin Hogue annonce donc qu'une version électronique de la consultation sera envoyée à tous les déléguées et délégués, et non à tous les membres. Une réponse est demandée pour le 15 mai 2020. (Annexe VIII)

**e) Report présentation à l'assemblée générale : Rapport annuel du conseil d'administration et États financiers au 31 août 2019**

Martin Hogue annonce que l'assemblée générale prévue en avril est reportée à l'automne. C'est dans ces rencontres que seront présentés le Rapport annuel du conseil d'administration et les États financiers au 31 août 2019.

## 8. Dossier secrétariat et trésorerie

### a) **Libération déléguées et délégués**

Manon Castonguay explique que les libérations accumulées l'an dernier viennent à échéance le 30 juin 2020. Comme le contexte ne permet pas aux déléguées et délégués de les utiliser présentement, il est suggéré que la date d'échéance soit prolongée d'un an. Évidemment, cette modification du Complément aux prévisions budgétaires devra passer par le comité des finances, le comité exécutif et le conseil d'administration, mais comme la question a déjà été posée par certains délégués, le SEDR-CSQ voulait les aviser de notre démarche.

### b) **Conversion des économies des instances en dons**

Manon Castonguay mentionne que de nombreux événements ont été annulés depuis la fermeture des écoles à la mi-mars, autant au niveau local (CA, CD) qu'au niveau de la CSQ (réseaux, CF, CG, etc.) Cela représente donc des économies pour le SEDR-CSQ, puisque de nombreuses dépenses sont évitées : frais d'hébergement, de repas, de kilométrage, etc. Dans le contexte actuel, il serait approprié de convertir ces économies en dons. Manon Castonguay explique qu'aujourd'hui, l'idée est de voter sur le principe, donc que le conseil des déléguées et délégués accepte ou non de faire des dons avec les montants économisés dans les instances. Si l'idée de base est approuvée, les montants et les organismes seront établis selon la logique des instances habituelles : comité des finances, comité exécutif et conseil d'administration.

### **Proposition principale**

« QUE le conseil des déléguées et délégués accepte de prévoir à ses révisions budgétaires 2019-2020 une somme équivalente aux économies réalisées avec l'annulation des instances en dons et que ce mandat soit confié au conseil d'administration pour donner son accord quant à la contribution à verser, et ce, aux organismes de son choix. »

Proposeuse : Manon Castonguay  
Appuyeur : Patrice Bélanger

Plusieurs déléguées suggèrent de répartir équitablement les dons à des organismes de la Rive-Nord et de la Rive-Sud, puisque le syndicat représente les deux côtés de la rive. Le sujet suscite beaucoup de discussion, particulièrement parce que certains membres veulent s'assurer qu'il y ait une marge de manœuvre selon les besoins. Des contre-propositions et des amendements sont apportés et votés.

### **Contre-proposition**

« QUE le comité des finances présente un plan de redistribution des montants qui n'ont pas été utilisés compte tenu de la nouvelle réalité provoquée par la Covid-19. »

Proposeuse : Natacha Bouchard  
Appuyeur : Yvan Girouard

**-Rejetée à majorité-**

**Amendement à la principale**

« QUE 50 % du montant économisé en raison de l'annulation des instances soit versé en dons et que l'autre 50 % soit gardé pour des besoins exceptionnels (masques, aide à nos membres). »

Proposeuse : Ruth Betty  
Appuyeuse : Colette Bond

**-Rejetée à majorité-**

**Amendement à la principale**

Remplacer « une somme équivalente aux » par « une partie des sommes des ».

Proposeuse : Sylvie Perreault  
Appuyeur : Patrick Auger

**-Adoptée à majorité-**

**Proposition principale amendée**

« QUE le conseil des déléguées et délégués accepte de prévoir à ses révisions budgétaires 2019-2020 une partie des sommes des économies réalisées avec l'annulation des instances en dons et que ce mandat soit confié au conseil d'administration pour donner son accord quant à la contribution à verser, et ce, aux organismes de son choix. »

**-Adoptée à majorité-**

**c) Agenda Ma Planif!**

Afin de faciliter l'avancée du dossier et les demandes de soumission, il a été décidé de commander le même nombre d'agendas que l'an dernier, soit 1600 copies. Rappelons qu'une seule version sera produite cette année. La cueillette du nombre d'agendas nécessaires par école sera faite ultérieurement, soit par courriel, soit par Google Forms. Plusieurs écoles avaient déjà inscrit leurs besoins lors du conseil des déléguées et délégués de février.

**9. Autres sujets**

**a) Réouverture des établissements scolaires**

L'annonce de la réouverture des écoles suscite énormément de questions auxquelles le syndicat n'a pas beaucoup de réponses pour l'instant. Les déléguées et délégués adressent une liste de questions, principalement pour les vice-présidents, qui sont prises en note. Voici quelques-unes des questions en vrac. La formation TELUQ pour

l'enseignement à distance sera-t-elle obligatoire? Que se passera-t-il avec les personnes à risque (employés, enfants, parents, conjoints, etc.?) Y aura-t-il encore des récréations? Sera-t-il possible d'enseigner à l'extérieur? Doit-on appeler directement les familles? Des masques et d'autres équipements seront-ils fournis? Faut-il continuer de bonifier les trousseaux et faire des suivis personnalisés? Qu'advient-il des spécialités? Les enseignants doivent-ils être à l'école dès le 4 mai? Les dimensions des classes pourront-elles vraiment permettre la distanciation de deux mètres? Si un enseignant est infecté par la Covid-19 à l'école, recevra-t-il une paie régulière ou un paiement par la CNESST? Le SEDR-CSQ transmettra de l'information dès qu'il en aura.

**b) Séance d'information assurance-emploi : 3 juin 2020**

Jérôme Marcoux avise les déléguées et délégués que la séance d'information sur l'assurance-emploi sera maintenue, mais par visioconférence. Elle se déroulera le 3 juin 2020. (Annexe IX)

**c) Formation droits parentaux : 27 mai 2020**

La formation sur les droits parentaux aura aussi lieu par visioconférence le 27 mai 2020. (Annexe X)

**d) Changement de champ dans une même école**

Une déléguée se questionne sur la marche à suivre pour effectuer un changement de champ à l'intérieur d'une même école. Elle demande si quelqu'un qui n'est pas en surplus peut faire un changement de champ avant le bassin de mutation. Une réponse lui sera communiquée ultérieurement.

**10. Parole aux vice-présidences**

**a) Entente sur l'intégration des enseignantes admissibles à la liste de priorité d'emploi qui n'ont pas été évaluées en 2019-2020**

Eric Couture présente l'entente en titre. Il explique que lors d'une rencontre intersyndicale avec la direction générale de la CSDN, il a été proposé par l'employeur de modifier la clause 5-1.14.07 de l'entente locale, qui concerne l'accès à la liste de priorité pour le secteur jeunes. La même modification est proposée pour l'accès à la liste de rappel en formation professionnelle (13-2.06.03) et à l'éducation des adultes (11-2.05.03). La problématique concerne le fait que certains enseignants en voie d'accéder à la liste ne pourront pas être évalués vu la fermeture prolongée des écoles. L'employeur demande donc de traiter ces cas comme les droits parentaux ou l'invalidité : les enseignants seraient ajoutés à la liste de priorité cette année (juin 2020), sous condition d'être évalués positivement lors de la réouverture des écoles et des centres. Cela implique donc qu'ils pourraient être enlevés de la liste de priorité si l'évaluation s'avérait négative. Cette proposition avantage la majorité des membres. La signature de l'entente a donc été autorisée par le comité exécutif et le conseil d'administration.

Du côté de la Commission scolaire des Découvreurs, des discussions ont lieu sur le même sujet, mais aucune rédaction d'entente n'est en cours pour l'instant.

Levée de l'assemblée à 21 h 20.

---

MARTIN HOGUE,  
Président

---

MANON CASTONGUAY,  
Secrétaire-trésorière